



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rapport du président du jury des concours externe et interne  
d'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères-cadre général  
au titre de l'exercice 2022**

**I – Introduction**

La DRH m'a fait l'honneur de me demander de présider le jury du concours de Secrétaire des affaires étrangères, cadre général (SAEG) au titre de l'année 2022. Je la remercie de sa confiance et, avec les autres membres du jury, je remercie particulièrement le bureau des concours, Mme Bozzi et ses collaborateurs, Grégoire Pelletreau, Raphaël Chevrier et Valéry Varenne pour la parfaite organisation des épreuves ainsi que pour l'accueil toujours chaleureux qu'ils ont réservé aux candidats admissibles lors des épreuves orales. Mes remerciements vont également à tous les membres du jury qui ont participé aux corrections d'écrits et aux épreuves orales, en particulier Mmes Chauvin et Trimbach ainsi que MM. Legodec et Trumel qui ont constitué avec moi le jury pour l'entretien général.

Comme les deux années précédentes, les conditions sanitaires ont joué leur rôle et les modalités d'organisation pour les épreuves, notamment orales, se sont révélées bien adaptées, même si l'usage nécessaire des masques avait pour effet de dissimuler l'expression du visage et parfois les réactions des candidats. Il convient aussi de signaler que l'un des membres du jury, atteint par le COVID 19 au début des épreuves orales, a dû renoncer à participer au jury, ce qui a été regretté par les autres membres du jury.

Le nombre de postes offerts aux concours était le même que les années précédentes : 18 au total, répartis entre 12 postes au titre du concours externe et 6 au titre du concours interne.

**II - Epreuves générales d'admissibilité**

Les membres du jury ont eu l'occasion de faire un certain nombre de remarques concernant les candidats.

II. A. S'agissant de l'épreuve de culture générale (« les nations doivent-elles toujours viser à la puissance ? »), les correcteurs ont pu relever la présence de très bonnes copies, maîtrisant clairement et comprenant le sujet, tandis que globalement, l'ensemble des copies semblait refléter une « absence de prise de risque », selon la formule utilisée par un correcteur et, à tout le moins, une relative méconnaissance du sujet traité, de la notion de nation et du rôle de l'Etat, les deux étant souvent confondus. Les candidats préférèrent dans

l'ensemble rester prudents et ne pas dévoiler d'idées personnelles qui pourraient paraître originales voire déplacées. Ceci est plutôt regrettable.

## II. B. Epreuve de questions internationales (« comment concilier souveraineté et multilatéralisme au 21<sup>ème</sup> siècle ? »)

Le jury a trouvé que dans l'ensemble, les copies étaient d'un bon, voire très bon niveau, tant sur la forme que sur le fond. A noter toutefois les points suivants :

- Sur la forme, les correcteurs sont unanimes à déplorer la qualité médiocre de l'écriture (ou de la calligraphie), les candidats n'ayant manifestement plus l'habitude de rédiger avec un stylo, préférant l'ordinateur ou le téléphone portable ; de ce fait, certaines copies ont été signalées comme quasiment indéchiffrables ; c'est un point à signaler aux candidats, l'écriture reste un élément important. Un agent du Département aura inévitablement, dans sa carrière, à jouer le rôle d'un « preneur de notes » au cours d'entretiens politiques.

- Sur le fond, là encore, alors que le sujet était, somme toute, très classique et d'actualité, les copies ont été, dans l'ensemble, très convenues et les candidats réservés. Peu de candidats ont été capables de révéler leur personnalité et de développer une réflexion personnelle. Ils ont trop souvent donné le sentiment de réciter ou « plaquer » un cours sans réflexion propre, en mêlant citations et exemples trop semblables. Les correcteurs ont déploré l'absence de références à l'actualité internationale récente alors que le contexte était de ce point de vue particulièrement chargé (affaire AUKUS et retrait précipité américain en Afghanistan). Les copies se contentaient de réciter des cours de relations internationales avec des exemples vus et revus d'il y a dix ans. Les copies qui alliaient analyse, réflexion personnelle et actualité ont de ce fait été valorisées.

- Certaines copies sont trop longues, ce qui, lorsque l'écriture est peu lisible, rend l'ensemble difficile à lire pour le correcteur. Le jury a donc préféré privilégier les candidats à même de faire preuve d'une certaine originalité.

II. C. La même remarque vaut pour la rédaction d'une « note pour le ministre » sur un sujet pourtant général (« la position française sur les questions de production et de consommation de drogues »). Certaines copies sont de très mauvaise facture, cumulant un défaut de problématisation, un contenu lacunaire, d'impardonnables fautes de langue, d'orthographe et de syntaxe. Ceci révèle chez un nombre non négligeable de candidats un défaut global de maîtrise des techniques élémentaires de rédaction d'une note administrative, qui ne peut que les disqualifier. Certains candidats ont en revanche pleinement réussi à « se mettre dans la peau » du rédacteur de la note pour le ministre.

II. D. Les questions d'économie font apparaître à côté d'excellentes copies, une plutôt faible compréhension des mécanismes économiques et d'une manière générale des questions macro-économiques et financières. Ce point mérite d'être souligné, car le Département a besoin d'agents qui seront à même d'appréhender les mécanismes

économiques basiques. La moyenne est donc basse, même si d'excellentes copies sont à signaler.

## II. E. Droit public

Comme les années précédentes, certaines copies font apparaître une vraie compréhension du sujet, alors que globalement, les réponses aux questions sont assez scolaires et peu argumentées.

D'une manière générale, les correcteurs des différentes épreuves écrites ont tenu à mettre l'accent sur certaines de leurs attentes évidentes et qu'il convient de rappeler : une écriture lisible jointe à l'absence de fautes d'orthographe et de grammaire, assortie d'une originalité et d'une clarté des réponses, avec des explications révélant une personnalité ouverte sur le monde contemporain, plutôt qu'un déroulé classique et peu original de la pensée.

Ces points, qui peuvent apparaître comme surannés ou dépassés, sont malgré tout indispensables dans un ministère dont une large partie de l'activité consiste justement en la rédaction de notes, dossiers, argumentaires et éléments de langage : sans clarté, concision, conviction, originalité de la pensée, il ne peut y avoir de bonne diplomatie. Les candidats doivent donc avant tout « se mettre dans la peau » du futur diplomate qu'ils aspirent à être. De la même façon, il arrive souvent qu'au cours de négociations, de rencontres entre ministres, le « preneur de notes » ait à « faire passer » à l'autorité un mot ou une note manuscrite qu'il doit rédiger sur le champ : la lisibilité de l'écriture reste alors un élément capital.

## III – Epreuves d'admissibilité : langues

En anglais, beaucoup de copies, là aussi, comprenaient des fautes d'orthographe et de syntaxe ; la structuration de la pensée était, selon les correcteurs, parfois difficile à suivre, bien que certaines copies aient montré une réelle réflexion et un certain recul sur la question des vaccins. De nombreux candidats se sont écartés du sujet au profit de digressions générales sur l'ordre mondial. Le jury ne peut que recommander aux candidats de suivre l'actualité en anglais en lisant des articles sur des sujets variés pour acquérir un vocabulaire de base sur des sujets généraux d'actualité. La traduction d'un texte extrait de l'hebdomadaire britannique « The Spectator » a montré un niveau de langue disparate, qu'il s'agisse de la compréhension en anglais, mais aussi parfois – ce qui peut paraître problématique à ce niveau de concours – en français (syntaxe, grammaire, etc.). Ce constat témoigne de la nécessité de conserver un haut niveau d'exigence pour l'épreuve de version. S'agissant de la composition, il est vraisemblable que le sujet n'avait pas été traité en 'prépa concours' : nous avons donc obtenu des réponses intéressantes et réfléchies ; néanmoins un nombre conséquent de candidats n'ont pas hésité à calquer une réponse traitée en prépa sur un sujet voisin, avec des références identiques, même si elle ne répondait pas à la question. Enfin, la plupart des candidats ont un niveau d'anglais oral opérationnel, et certains même un très bon niveau. La tendance observée ces dernières années d'une professionnalisation de l'anglais parlé se confirme.

Le nombre de candidats aux concours externe et interne ayant choisi l'allemand comme langue obligatoire était de 65 sur les 288 qui ont rendu leurs copies. 33 d'entre eux ont eu une note éliminatoire. Parmi les 32 candidats admissibles, 9 ont obtenu une note entre 15 et 18 et peuvent donc être considérés comme de bons, voire d'excellents, germanistes.

Ceux qui ont obtenu une note médiocre mais non éliminatoire semblent dans leur grande majorité disposer de bases qui ne demandent qu'à être renforcées. Un effort en matière de grammaire et de syntaxe pourrait améliorer la note obtenue par certains candidats. Comme pour l'anglais, ils sont également encouragés à lire régulièrement des articles d'actualité en allemand pour améliorer leur lexique et leur aisance. Les 8 germanistes, dont 7 en langue obligatoire, qui ont passé avec succès les épreuves écrites et ont été admis à l'oral ont fait preuve (même lorsque l'allemand était une langue facultative) d'un très bon niveau, les notes allant de 14 à 18,5.

Pour le portugais, le niveau moyen des copies s'est révélé honorable, avec peu de notes extrêmes, dans un sens ou dans l'autre, mais comportant cinq notes éliminatoires. Les essais réussis témoignent à la fois d'une lecture attentive du sujet et d'un effort de construction, nourris par une connaissance active du contexte international. Plusieurs candidats ont cependant eu des difficultés à développer le sujet. Le jury recommande un suivi attentif de l'actualité du monde lusophone. Les traductions sont aussi pour la plupart de bonne tenue. Les principales limites en sont des contresens ou des traductions trop littérales : le texte rendu doit être immédiatement intelligible en français.

Les correcteurs d'espagnol ont été assez exigeants quant au niveau de culture générale liée à la langue et la culture espagnoles : pour certains candidats, Fidel Castro présidait toujours aux destinées de Cuba... Les banalités journalistiques étaient hélas nombreuses et dans certains cas, une écriture illisible était destinée à cacher les fautes.

En italien, à l'écrit, plusieurs candidats n'avaient pas du tout le niveau de langue requis. Peu de copies se sont démarquées du lot par leur maîtrise de la langue et leur originalité mais le niveau général était meilleur que l'année précédente. A l'oral, plusieurs candidats avaient un bon niveau de langue mais aucun n'avait une parfaite maîtrise de l'italien. De manière générale, tant à l'écrit qu'à l'oral, la connaissance du pays, de l'actualité, de la politique et de la culture auraient pu être plus développée.

S'agissant de l'arabe, les membres du jury ont relevé un niveau général très moyen, de grandes difficultés d'expression, malgré une compréhension plutôt bonne du texte et, généralement, une moyenne assez basse.

#### IV – Epreuves d'admission

Les candidats doivent avoir à l'esprit que l'entretien avec le jury n'est pas une simple formalité intellectuelle. Il s'agit d'un véritable entretien de recrutement grâce auquel les membres du jury doivent être convaincus que le candidat est la bonne personne à recruter. En effet, si les épreuves écrites testent les connaissances, l'épreuve orale d'entretien avec le jury juge la pertinence de la motivation, les compétences, les aptitudes, la réactivité et la personnalité. Les candidats doivent réfléchir aux métiers qui leur seront proposés et aux responsabilités qui leur seront confiées et s'approprier davantage le contexte particulier du MEAE. En conséquence, pour les candidats internes, l'exposé sur le parcours professionnel doit être structuré, cohérent, convaincant et agrémenté d'exemples professionnels montrant que le candidat a su prendre du recul et tirer des enseignements de son expérience.

D'une manière générale, les candidats déclarés admissibles et donc admis à concourir pour les épreuves orales, étaient, à quelques exceptions près, d'excellente qualité, tant pour les candidats externes qu'internes. Tous avaient de très bons diplômes, beaucoup

avaient effectué des stages en ambassade ou une partie de leurs études à l'étranger, beaucoup maîtrisaient plusieurs langues.

Le jury a examiné avec faveur les candidats qui étaient à même de se projeter dans leur avenir au Département, d'expliquer clairement leurs motivations et ce qu'ils attendaient du métier de secrétaire des affaires étrangères et qui, enfin, faisaient preuve de bon sens, en particulier pour les « mises en situation ». Les candidats ont été systématiquement interrogés sur des « mises en situation » afin de relever leur réactivité *in situ*, dans des cas qu'ils rencontreront dans leur carrière.

Pour tous les candidats, les réponses aux questions posées par les membres du jury doivent être claires, concises et personnelles. La motivation doit être convaincante. Pour les candidats internes, elle s'intègre à l'exposé du parcours qui, lui-même, devrait mettre en évidence une projection indiquant ce qu'attend le candidat de cette réussite. Pour les externes, la motivation doit être exprimée clairement si la question est posée, assortie d'une réflexion sur les responsabilités et les différents métiers qui leur seront offerts par ce concours. Etre secrétaire des affaires étrangères suppose une adaptation aux différents métiers du Département : rédaction de notes, travail consulaire, gestion, administration générale et finances. Trop d'agents ont développé une vision très théorique des métiers diplomatiques.



Le président du jury  
Xavier DRIENCOURT

## V - Données statistiques d'ensemble

### ➤ Evolution des inscriptions et des taux de présence sur la période 2019-2022

	2019		2020		2021		2022	
	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes	Internes	Externes
POSTES OFFERTS	2	3	6	12	6	12	6	12
INSCRITS	204	785	205	683	197	764	192	707
PRESENTS	69	230	75	211	67	234	72	216
TAUX DE PRESENCE	33,8 %	29,3 %	36,6%	30,9 %	34 %	30,6 %	37,5 %	30,5 %

### ➤ Répartition des candidats présents pour la session 2022 par option obligatoire

	INTERNES		EXTERNES	
	NB	TAUX	NB	TAUX
QUESTIONS INTERNATIONALES	65	90,3 %	182	84,2 %
DROIT PUBLIC	7	9,7 %	34	15,8 %

### ➤ Répartition des candidats présents par choix de 2<sup>e</sup> langue étrangère

	INTERNES		EXTERNES	
	NBRE	TAUX	NBRE	TAUX
ALLEMAND	14	19,4 %	51	23,6 %
ESPAGNOL	43	59,7 %	120	55,6 %
ITALIEN	10	13,9 %	31	14,3 %
PORTUGAIS	5	7 %	14	6,5 %

### ➤ Présence et désistements aux épreuves orales

	NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES	NOMBRE DE DESISTEMENTS	NOMBRE DE REFUS STATUTAIRES	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS
INTERNES	16	0	0	16
EXTERNES	36	2*	0	34

\* Admis à l'INSP.